



Terrasse surélevée et vis à vis

Par Patapouf007

Bonjour

Nous sommes en maison mitoyenne et nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que notre voisin a construit une terrasse surélevée.

Ayant son salon au 1er étage de sa maison, il a décidé d'y installer une terrasse d'environ 5 mètres carré. Ceci entraîne un fort vis à vis puisque je n'ai plus aucune intimité dans mon jardin. Lorsqu'il est sur sa terrasse qui est en hauteur, j'ai l'impression qu'il vit avec moi.

Par ailleurs, sa terrasse est en verre non opaque. Donc je vois tout...

En revanche, elle a été construite à plus d'1m90 de mon terrain. Quelles sont mes possibilités pour retrouver plus de sérénité? Puis je lui imposer d'installer un brise vue opaque d'1m90 de notre côté? Ce qu'il n'a pas hésité à faire pour obstruer sa vue sur la rue de l'autre côté!

Merci pour vos conseils.

Par janus2

Bonjour,
Sous réserve des réglementations locales, si la vue créée est à plus de 1m90 de la limite séparative, la construction est conforme et vous ne pouvez rien y faire.

Par Al Bundy

Bonjour,

Consultez le PLU pour connaître la réglementation applicable en urbanisme et demandez à consulter l'autorisation qu'il devait solliciter, permis de construire ou déclaration préalable.